Image not found or type unknown

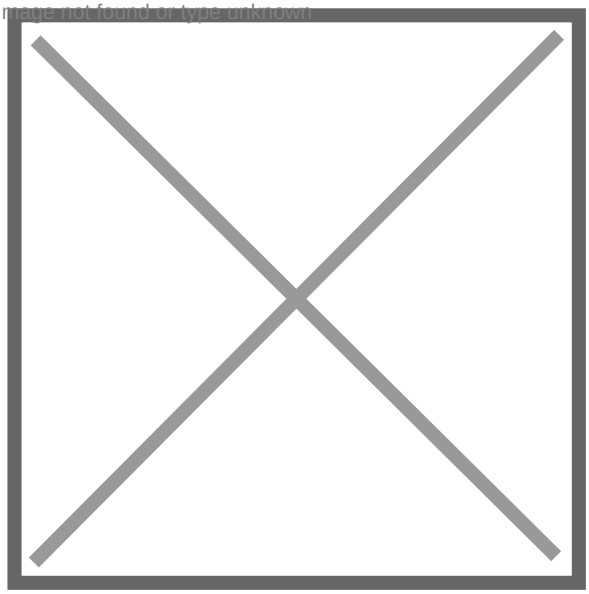

Urbanisme suite au plu terrain en zone 2au

Par **baio**, le **18/05/2008** à **18:50**

Bonjour,

Je possède un terrain de 2Ha à 1km d'un bourg de 2000habitants, ce terrain se trouve en zone 2AU et il n'est envisagé par la commune de le rendre constructible (pour y faire un lotissement communal, lots de 300 à 800 m2) que dans 5 ans.
Ma fille désirant faire construire sur un terrain d'au-moins 1500 m2, y-a-t-il une solution pour construire sur ce terrain plus rapidement? Un exploitant agricole aurait-il le droit de construire? Sinon puis-je m'opposer au rachat de ce terrain par la commune et quelles sont mes chances de ne pas avoir un lotissement près de chez moi?

Merci de votre réponse

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés